



EUROPEAN UNION



UNITED NATIONS INSTITUTE
FOR DISARMAMENT RESEARCH

**Encourager les débats pour un Traité sur le commerce des armes
Projet UNIDIR-Union européenne**

Séminaire régional pour l'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest

**28–29 Avril 2009
Dakar, Sénégal**

RESUME DU RAPPORT

Traduction non officielle

Table des matières

Introduction.....	3
Présentations et Discussions	3
Présentations d'ouverture	3
Aperçu général des transferts d'armes et la proposition de TCA.....	4
Perspectives régionales d'un TCA.....	6
Le concept de sécurité humaine et le TCA.....	7
Groupes de travail et table ronde	7
Session de clôture.....	8
Recommandations et suggestions.....	8
Un TCA devrait se fonder sur des paramètres acceptés au niveau international.....	8
Champ d'application global d'un TCA	9
Priorité: la prévention des transferts déstabilisants et non réglementés d'armes légères et de petit calibre en Afrique.....	9
Un TCA pour améliorer la sécurité humaine en Afrique, "se libérer de la peur"	10
L'importance des mesures de transparence et de coopération.....	10
Défis: les intérêts économiques en jeu, la lenteur des négociations internationales, la diversité des priorités.....	11
Prochaines étapes: poursuivre la sensibilisation, les discussions et l'échange d'informations	12
Résultats.....	12
Prochaines étapes	13

Introduction

Suite à la décision du Conseil de l'Union européenne (2009/42/CFSP) «*relative au soutien d'activités de l'UE visant à promouvoir auprès des pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité*», adoptée le 19 janvier 2009, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) met en œuvre un projet visant à encourager la participation de toutes les parties prenantes aux débats portant sur un traité sur le commerce des armes (TCA). L'objectif du projet est d'inclure dans le processus international en cours les propositions nationales et régionales, d'étudier la portée et les conséquences d'un traité sur le commerce des armes classiques. Afin d'atteindre cet objectif, le projet tend à faciliter les échanges de vues entre les États, les organisations régionales et la société civile en encourageant les débats sur différents aspects d'un éventuel instrument international sur le commerce des armes. Ces différents points de vue pourront servir d'apport aux discussions engagées sur un TCA et encourager d'autres débats au niveau national, régional et international.

Le premier séminaire régional de ce projet a eu lieu à Dakar, au Sénégal, les 28-29 avril 2009. Il a été organisé à l'intention des pays d'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest¹. Dix-neuf des 27 états de la région ont envoyé des représentants au séminaire, la plupart provenant des Ministères des Affaires étrangères et de la Défense (voir annexe 1). Ce document est un rapport narratif du séminaire présentant les thèmes abordés, les discussions, ainsi que les idées et suggestions avancées. Il représente les impressions et opinions de l'UNIDIR, basés sur leur perception des présentations et débats. Ce texte n'est pas destiné à être un rapport consensuel, et ne représente pas nécessairement les points de vue de l'ensemble des participants.

Présentations et Discussions²

Présentations d'ouverture

La session d'ouverture fut présidée par le Dr Christiane Agboton-Johnson, Directeur adjoint de l'UNIDIR. Elle a accueilli l'ensemble des participants au nom du Directeur, Mme Theresa Hitchens et a expliqué brièvement le contexte, la logique et les objectifs du projet UE-UNIDIR, ainsi que l'ordre du jour du séminaire lui-même. Sur la base de son mandat l'UNIDIR, met en œuvre ce projet et, promeut la participation de l'ensemble des parties prenantes au processus, afin de sensibiliser les acteurs concernés par un éventuel traité international sur le commerce des armes, faciliter les échanges de vues entre les États, les organisations régionales, la société civile et les représentants de l'industrie. Le Dr Agboton-Johnson a également chaleureusement remercié le Sénégal et l'Union européenne pour leur soutien actif dans l'organisation du séminaire.

Le séminaire a officiellement été ouvert par S.E. M. Bécaye Diop, Ministre d'État et Ministre des Forces armées du Sénégal. Dans son allocution d'ouverture, il a remercié l'UNIDIR et l'Union européenne pour leurs efforts dans l'organisation du séminaire et a salué tous les participants. Le Ministre Diop a noté qu'un TCA est à la fois réalisable et souhaitable et que

¹ Pays invités : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Lybie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, République centre africaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tunisie.

² Voir l'ordre du jour du séminaire, annexe 2.

le Sénégal encourageait les discussions sur sa nature. Le Ministre Diop a évoqué la nécessité d'aborder un TCA de manière globale et complète, en incluant des aspects tels que les droits de l'homme et le développement durable, problématiques étroitement liées, plutôt que d'élaborer un traité de portée et valeur limitée. Il a également souhaité un processus rapide et fructueux.

M. Andreas Strub, représentant le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, a souligné l'engagement de l'Union européenne à parvenir à un instrument juridiquement contraignant afin de mieux contrôler la dissémination incontrôlée et non réglementée des armes conventionnelles. Ces armes continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde. Il a insisté sur l'implication de l'ensemble des acteurs comme l'une des clés de la réussite du processus TCA, et s'est félicité des discussions constructives sur le contenu du traité au sein du Groupe de travail à composition non limitée. À cet égard, M. Strub a mis en exergue l'importance d'offrir à toutes les parties prenantes l'occasion d'en apprendre davantage sur les problématiques en jeu et de contribuer aux consultations officielles.

Dans son exposé sur le développement de l'initiative d'un TCA dans le cadre des Nations Unies et sur sa pertinence pour l'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, Représentant spécial des Nations Unies et chef du Bureau des Nations Unies pour Afrique de l'Ouest, a rappelé aux participants l'historique de l'initiative TCA et ses derniers développements. Il a également souligné le potentiel d'un tel traité pour la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Continent qui a payé un lourd tribut du manque de contrôle et de réglementation en matière de commerce des armes, notamment en termes de stabilité, de sécurité humaine et de développement économique et social. Bien que les armes ne puissent être considérées en elles-mêmes comme une cause directe de conflit, leur prolifération et surtout leur utilisation illicite et irresponsable continuent d'exacerber la violence et alimentent les activités criminelles et terroristes dans un certain nombre de sous-régions africaines. Il s'agit là d'un facteur crucial justifiant l'appel de la Communauté internationale pour un traité international contrôlant leurs transferts.

Dernier orateur de la séance d'ouverture, M. Baffour Ainoa, Président du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), a présenté les actions de la société civile régionale ; celle-ci continue à promouvoir sans relâche un TCA au sein des différentes plates-formes, en collaboration avec d'autres réseaux internationaux, dans le cadre de la campagne « Contrôlez les armes ». Il a mis en exergue le rôle actif joué par les gouvernements, la société civile dans la région, ainsi que le développement du soutien à un TCA en Afrique. M. Ainoa a également communiqué aux participants les principales conclusions du séminaire organisé par IANSA et l'UNREC à Lomé (15-16 avril 2009) et la réunion des organisations non gouvernementales (ONG) du Caire (31 Mars-1er avril 2009).

Aperçu général des transferts d'armes et la proposition de TCA

M. Pieter Wezeman du *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) a fait état des statistiques sur les transferts d'armes en Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest avec un volume faible d'environ 3% ; cependant, au cours des dernières années, les fournitures d'armes, de provenances diverses, ont joué un rôle majeur dans les conflits armés dans ces régions.

Il a fait remarquer que la capacité de production d'armes de ces pays demeure très limitée et repose sur l'importation de technologies, des machines-outils et des composants de base. Une production artisanale à petite échelle d'armes conventionnelles existe également dans ces régions. M. Wezeman a fait remarquer que de toutes les armes classiques, les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont les armes les plus couramment utilisées dans les conflits. De nombreux pays ont acquis au cours des dernières années d'importantes quantités d'ALPC, mais en raison du manque d'informations détaillées, les spécificités de ce commerce sont impossibles à déterminer. Selon M. Wezeman, un défi majeur dans la région est de différencier les livraisons d'armes qui provoquent, prolongent et aggravent les conflits de celles qui contribuent à la sécurité et la stabilité nationales et régionales.

Mlle Perrine Le Meur de la *Fondation pour la Recherche Stratégique* (FRS) a examiné les paramètres généraux, la portée et les conséquences d'un TCA. Selon elle, cet instrument devrait s'attacher à la question complexe de la définition des armes conventionnelles. Alors que l'ensemble des États semblent s'accorder sur le fait que certains types d'armement devraient être couverts par le futur traité, notamment les sept catégories du Registre des armes classiques des Nations Unies ainsi qu'une « huitième catégorie » constituée par les ALPC, d'autres semblent poser plus de difficultés, comme les munitions ou plus encore les biens à double usage.

Un TCA pourrait couvrir différentes activités telles que les exportations, les importations, le transbordement, le courtage, les cessions à titre gratuit et les prêts. Il est important que ces activités soient clairement définies afin de limiter les risques de détournement par des utilisateurs non identifiés. Concernant les paramètres d'un TCA, il a été rappelé que l'objectif est d'établir des normes mondiales applicables à l'ensemble de la Communauté internationale. Les critères proposés par les États sont basés sur des préoccupations de sécurité, mais aussi sur des considérations d'ordre éthique. Ils concernent notamment le respect des engagements tant internationaux que régionaux, les embargos des Nations Unies, la prise en compte de l'utilisateur final (les acteurs non-étatiques, les groupes terroristes) ; il faudrait y ajouter les utilisations potentielles des armes transférées ainsi que l'impact des transferts en termes économiques et de sécurité régionale et nationale. Enfin, Mlle Le Meur a souligné certains points devant faire l'objet d'une attention particulière, tels que l'universalité du futur traité, sa mise en œuvre au niveau national et régional, les mécanismes de contrôle et de vérification. Elle a également noté que l'expérience des États de la région devait être pleinement utilisée et que leur engagement est essentiel pour la réussite du processus.

Enfin, Mme Jacqueline Seck du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) a exposé la problématique des transferts illicites d'armes légères et de petit calibre en Afrique et leur impact sur la sécurité. Elle a noté que la violence armée, essentiellement exercée avec des ALPC, est l'un des principaux facteurs qui entravent le développement du continent à des répercussions délétères sur la sécurité des personnes et les activités économiques. Elle a indiqué que la disponibilité des surplus d'armements a de multiples effets négatifs sur les infrastructures, les services sociaux, le développement, détériore la cohésion sociale et accélère les migrations forcées ou les déplacements de populations. Mme Seck a souligné l'importance de la mise en place de mécanismes de contrôle rigoureux en matière de transferts d'armes sur le continent africain, en particulier d'ALPC, et a prié instamment tous les États à participer activement aux débats et aux négociations à venir.

Perspectives régionales d'un TCA

Au cours de la session sur les perspectives régionales d'un TCA, la Convention de la CEDEAO, ainsi que les activités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en matière de prévention du trafic illicite d'armes ont été présentées. L'accent a été mis sur les armes légères et de petit calibre, armes de choix en Afrique. Dans un esprit d'échange d'expériences entre régions du monde, une présentation a également été faite sur le Code de conduite européen sur les transferts d'armes.

M. Cyriaque Agnekethom, de l'Unité des Armes Légères de la Commission Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a souligné l'importance du contrôle de la prolifération des ALPC dans la sous-région ouest africaine. Il a évoqué le potentiel de la Convention de la CEDEAO en tant qu'instrument juridiquement contraignant pour renforcer et maintenir sur le long terme le contrôle des armes légères en Afrique de l'Ouest. Il a cité plusieurs articles de la Convention d'intérêt direct pour un TCA, parmi lesquels la définition des transferts, les critères et les procédures d'exemption.etc A ce jour, la Convention de la CEDEAO a été ratifiée par sept Etats. Selon M. Agnekethom, l'entrée en vigueur est l'une des prochaines étapes importantes pour les états membres de la CEDEAO.

M. Jacques Mvom, représentant la CEEAC, a souligné que l'Afrique centrale est l'une des régions les plus touchées par les problèmes liés aux armes légères et de petit calibre. Il a présenté l'historique des actions de la CEEAC visant à renforcer le contrôle de ces armes et à améliorer la sécurité dans la région. Il a rappelé à cet égard l'importance des efforts conjoints de la CEEAC et de l'Organisation des Nations Unies ainsi que ceux de la société civile. Selon M. Mvom, la CEEAC continue de lutter contre le commerce illicite et la prolifération des ALPC dans la région et espère qu'un traité juridiquement contraignant pour la région de l'Afrique centrale pourra être conçu pour entrer en vigueur d'ici la fin 2010, permettant une harmonisation des lois et procédures nationales existantes.

A titre d'exemple de mise en œuvre de critères en matière de transferts d'armements, M. Baskar Rosaz, expert du Ministère français de la Défense, a présenté l'expérience de l'Union européenne, et notamment la position commune 2008/944/CFSP (Définition de règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies militaires et d'équipements). Le Code de conduite européen sur les exportations d'armes, adopté en 1998, fut d'abord un premier instrument régional politiquement contraignant. Il est devenu juridiquement contraignant, en janvier 2009 à la suite de l'adoption de la Position commune de l'UE sur les exportations d'armes qui remplace et actualise le Code de conduite. La Position commune met en place des normes communes élevées en matière d'exportations d'armements avec des principes, des objectifs et des pratiques pour tous les Etats membres de l'UE. M. Rosaz a noté que le Code met en place un dispositif unique destiné à accroître la transparence au sein de l'Union Européenne. Les États membres rédigent un rapport dès qu'une licence d'exportation est refusée sur la base des critères du Code. Si un autre Etat entend accorder une licence pour une «transaction globalement identique» refusée au cours des trois années précédentes, il doit préalablement consulter l'État qui a, en premier, prononcé le refus. Les États membres sont également tenus de fournir des rapports annuels sur leurs exportations d'armements et la mise en œuvre du Code. Selon M. Rosaz, les dix premières années de mise en œuvre du Code ont abouti à une plus grande cohérence et une convergence des pratiques entre les Etats membres de l'UE en matière d'exportation d'armements, basées sur les huit critères communs et à une sensible augmentation de la transparence dans ce domaine.

Le concept de sécurité humaine et le TCA

M. Babacar Diouf, colonel des Forces armées du Sénégal, a exposé le concept de sécurité humaine et son historique, de son passage d'une théorie à un concept généralement accepté et mis en pratique. Présentant quelques préoccupations pressantes en matière de sécurité humaine pour le continent africain, le colonel Diouf a conclu qu'un traité international juridiquement contraignant sur le commerce des armes ne serait certes pas un remède pour tous les maux de la région, mais qu'il aurait sans aucun doute un impact significatif sur la sécurité des populations en Afrique. Pour qu'il soit couronné de succès, un TCA devrait adopter une approche globale de la sécurité humaine et explorer les synergies possibles avec d'autres processus, tels la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, les programmes DDR et le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC.

Mme Johanne Levasseur du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a présenté le travail et la vision du CICR sur le droit international humanitaire (DIH) et sa pertinence pour un TCA. Elle a rappelé aux participants que le droit international humanitaire est un corpus de règles destinées, en temps de guerre, à protéger les personnes qui ne sont pas ou ne prennent plus part aux hostilités, et à réglementer la conduite des hostilités. Le droit international des droits de l'homme protège, pour sa part, l'individu en tout temps, également en temps de paix, contre les mesures arbitraires de l'État. Comme l'a fait remarquer Mme Levasseur, les transferts d'armes ou de matériel militaire à un destinataire lui fournissent les moyens de s'engager dans un conflit armé. Ils doivent donc être réglementés par le droit international humanitaire. Les Etats, lors de la prise de décision, devraient évaluer si le destinataire du transfert d'armes est susceptible ou non de violer le droit international humanitaire ; s'il existe un risque évident d'atteinte grave au DIH, une décision de refus du transfert serait prise.

La première journée du séminaire a donc été consacrée à des exposés suivis de questions et réponses et d'une discussion générale en séance plénière.

Groupes de travail et table ronde

Selon le programme de travail, la deuxième journée du séminaire a été construite autour de séances en groupes et d'une table ronde, afin de permettre aux participants d'exprimer leurs opinions et idées et de discuter des différentes questions liées à un TCA.

Ainsi, durant la deuxième matinée, après un bref récapitulatif de la première journée par M. Fabio Della Piazza du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, les participants au séminaire ont été répartis en trois groupes et invités à réfléchir sur certaines questions et à proposer leurs idées et suggestions. Parmi les thématiques abordées figuraient les principes et paramètres communs d'un TCA, ainsi que les types d'armes et activités qui entreraient ou non dans le champ d'application. Un autre axe de travail était la manière dont un TCA pourrait contribuer à renforcer la sécurité humaine dans cette région d'Afrique. Enfin, les questions liées aux défis et aux prochaines étapes du processus vers un TCA constituaient le troisième thème abordé tant dans les groupes de travail que lors de la table ronde.

Les questions et préoccupations prioritaires discutées cette deuxième matinée sont résumées dans la rubrique "*recommandations et suggestions*" de ce rapport. Il faut cependant souligner que les groupes de travail et les discussions en plénière ont été très animés.

Globalement, si la première journée a été un moment d'information et de mise à jour sur la thématique abordée, la deuxième journée, elle, a permis de progresser et d'approfondir les connaissances des participants, tout en favorisant l'expression de nouvelles suggestions.

Session de clôture

La session de clôture a été présidée par le Dr Christiane Agboton-Johnson, Directeur adjoint de l'UNIDIR, qui a, à nouveau, souligné l'importance et l'efficacité de la coopération entre l'UNIDIR, l'Union européenne et le Sénégal dans l'organisation de ce séminaire. Mme Elli Kytömäki de l'UNIDIR a ensuite brièvement résumé les deux journées de débats. Mme Kateřina Sequensova, représentante de la Présidence tchèque de l'Union européenne, a exprimé sa gratitude à l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active durant les discussions.

Le Colonel Meïssa Niang, du Ministère des Forces armées du Sénégal, a clôturé le séminaire. Il a remercié tous les participants pour les discussions constructives et les échanges de vues fructueux qui ont permis d'approfondir les connaissances de chacun sur le commerce des armes, le futur traité, et les initiatives régionales, et qui ont sans aucun doute contribué à faire avancer le processus menant à un TCA.

Recommandations et suggestions

Cette section du rapport est une synthèse des idées et recommandations faites au cours des présentations et des discussions. Bien que n'étant pas nécessairement consensuelles, ces questions semblaient recueillir le soutien général des participants à ce séminaire régional; elles pourraient être utilisées pour nourrir et appuyer les discussions actuellement en cours sur un TCA du point de vue de ces acteurs régionaux.

Un TCA devrait se fonder sur des paramètres acceptés au niveau international

Un consensus semble se dégager au sein des différents groupes selon lequel un TCA devrait inclure, parmi les paramètres principaux, les obligations et les engagements existants des États, tels que la Charte des Nations Unies³, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies⁴ et les embargos. Il semble également avoir été admis que les principes du droit international humanitaire et le respect des droits de l'homme devraient y être inclus⁵.

Parmi les principes, la sécurité et la souveraineté étatiques, la prévention des conflits et la non-discrimination ont été mentionnés durant les discussions de groupe. Les considérations de genre ont également été soulignées par certains participants comme des facteurs importants dans la détermination des paramètres d'un TCA.

Les embargos et les sanctions régionaux ont été mentionnés comme paramètres importants pour un traité. Toutefois, en raison de leur force obligatoire limitée à des régions spécifiques, la question des liens éventuels entre les embargos régionaux et les engagements

³ Notamment l'article 51 sur le droit de légitime défense

⁴ Certaines réserves ont été émises concernant les résolutions du conseil de sécurité pertinentes et leur potentiel rôle en tant que paramètres justifiant ou interdisant les transferts d'armements.

⁵ Certains participants s'interrogent sur l'autorité qui aura en charge de décider si les paramètres sont bien appliqués et si un État remplit ou non ses engagements en matière de droit international humanitaire.

internationaux ainsi que leur possible inclusion dans un TCA a été laissée ouverte. Actuellement, les paramètres européens existants sont considérés par beaucoup comme un exemple encourageant pour d'autres régions du monde. Mais la transposition directe de paramètres régionaux doit cependant être abordée avec prudence, en gardant à l'esprit qu'un traité international devrait être fondé sur des paramètres globaux.

Les groupes ont également discuté des critères basés sur les utilisateurs potentiels d'armements transférés, et notamment de la capacité d'un TCA à limiter les possibilités de transfert d'armes à des terroristes ou des acteurs non étatiques. Ce dernier point a provoqué des débats animés, les participants ayant des points de vue différents concernant les définitions et l'opportunité de contrôler les transferts aux acteurs non étatiques.

Concernant les paramètres relatifs à l'impact possible des transferts dans les pays et régions, la plupart des participants ont mentionné le développement durable et la stabilité régionale⁶. La transparence a également été citée à titre de paramètre central devant guider les décisions en matière de transferts d'armement.

Champ d'application global d'un TCA

Concernant le champ d'application d'un TCA en termes de catégories d'armements, il a été admis que l'ensemble des armes classiques devait être couvert par les dispositions d'un TCA, plus particulièrement les sept catégories du Registre des armes classiques des Nations Unies ainsi que la «huitième catégorie" d'armes légères et de petit calibre⁷. En outre, la plupart des participants semblent s'accorder sur l'inclusion d'une liste exhaustive d'éléments supplémentaires, tels que les munitions, les explosifs, les techniques de fabrication, les biens à double usage, les pièces et les composants. L'utilisation de listes déjà existantes, telles que celles de la CEDEAO ou de l'Arrangement de Wassenaar, a été mentionnée comme une possibilité.

En ce qui concerne les activités et opérations, un large soutien a été exprimé pour l'inclusion des exportations, importations, transferts, transbordements et réexportations. La fabrication locale, la production sous licence et les transferts de technologie ont également été mentionnés. Certaines délégations souhaitent qu'un TCA s'attache aux problèmes du courtage illicite, de la production sans licence et de la réexportation. Selon la plupart des participants, un TCA devrait se concentrer sur les transferts internationaux et non pas nationaux, ces derniers relevant de la juridiction nationale de chaque État.

Priorité: la prévention des transferts déstabilisants et non réglementés d'armes légères et de petit calibre en Afrique

Tous les groupes de travail ont mentionné les ALPC comme une question prioritaire pour l'Afrique Centrale, du Nord et de l'Ouest. Les ALPC sont les armes les plus couramment utilisées dans des conflits en Afrique, par tous les protagonistes et en particulier par les

⁶ Selon le rapport du séminaire de la société civile, organisé à Lomé les 15 et 16 avril, les acteurs africains de la société civile se sont mis d'accord sur la manière dont selon eux, le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le développement socio-économique, devrait s'appliquer aux transferts internationaux d'armements.

⁷ Un participant a souligné que les armes à feu et les armes de chasse devaient relever du pouvoir discrétionnaire des autorités nationales.

acteurs non étatiques. Il est largement admis que la prolifération non contrôlée de ces armes dans les sociétés constitue une menace pour la stabilité nationale et régionale.

Comme le montre la présentation du SIPRI, les ALPC constituent l'essentiel des transferts d'armes dans la région. L'impact de ce commerce est amplifié par la facilité avec laquelle ces armes peuvent être dissimulées, le manque de transparence dans les exportations et les importations, ainsi que par l'absence de systèmes de marquage et de traçage pleinement opérationnels et par le fait que les actuelles législations n'intègrent pas la totalité des données sur les armes existantes.

Lors de l'examen des transferts d'ALPC et des problèmes liés à leur prolifération, de nombreux participants ont également évoqué l'importance des coûts de la violence armée, alimentée, essentiellement, par les transferts d'ALPC non réglementés. Cela conduit à la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, mais également à un impact plus large sur les sociétés en termes économiques, provoquant une surcharge des systèmes de santé et des perturbations des systèmes éducatifs.

Comme indiqué dans la présentation du représentant de la CEDEAO, ces questions dans leur ensemble devront être abordées avec une forte volonté politique. La transparence dans les transferts d'armements, notamment d'ALPC, devrait être encouragée et des principes clairs et simples devraient être introduits pour les régir. Il s'agit là d'un minimum pour un TCA.

Un TCA pour améliorer la sécurité humaine en Afrique, "se libérer de la peur"

Lors des discussions de groupe, il a été noté qu'un TCA pourrait grandement contribuer à réduire la souffrance humaine, l'instabilité et les conflits dans cette sous-région d'Afrique. De nombreux participants ont également exprimé le souhait que sa mise en œuvre participe à accroître le respect des droits de l'homme et l'efficacité de la lutte contre la criminalité et le terrorisme. La réduction du nombre de crimes de guerre, de génocides, ainsi que la prévention des crimes contre l'humanité, ont été signalés comme de possibles contributions importantes d'un TCA à l'amélioration de la sécurité humaine. En outre, un apport essentiel d'un TCA serait de «libérer la population de la peur». De nombreux participants ont également souligné l'importance de prendre en compte les aspects liés au développement durable lors de l'élaboration d'un TCA.

À cet égard, la nécessité de renforcer la Convention de la CEDEAO a été soulignée par de nombreux participants qui décèlent en elle un fort potentiel pour contribuer à la paix, à la réduction des conflits et des souffrances dans la région. De nombreux participants ont évoqué la nécessité de veiller à ce que les États sécurisent leurs stocks d'armements et contrôlent de manière efficace la production locale d'armes. Même si souvent considérées comme des questions d'ordre interne, les problèmes de gestion des stocks, de production artisanale d'armes et de tenue de registres pourraient affecter les chances de succès d'un TCA.

L'importance des mesures de transparence et de coopération

La transparence a été considérée par tous comme un principe important à prendre en compte lors de la décision de transfert. En sus, la souveraineté étatique, la coopération et l'assistance internationales ont été notées comme facteurs importants à prendre en compte, tant au moment de la conception d'un TCA que lors de sa mise en œuvre.

De manière générale, le manque de transparence au niveau gouvernemental dans le processus d'acquisition d'armements en Afrique fait obstacle à un débat éclairé. Ce manque de transparence est commun aux États africains, comme semble l'illustrer leur faible niveau de participation aux rapports du Registre des armes classiques des Nations Unies. Certains progrès sont toutefois à signaler dans la région de la CEDEAO, où les échanges d'informations entre les États membres seront rendus publics une fois la Convention entrée en vigueur.

Certains participants ont noté qu'il pourrait être également un obstacle sérieux à la mise en place d'un mécanisme de vérification d'un TCA. À cet égard, la nécessité de veiller à ce que les armes ne soient pas détournées et que leur éventuelle réexportation vers de nouveaux utilisateurs ait lieu de manière transparente a été soulignée.

Défis: les intérêts économiques en jeu, la lenteur des négociations internationales, la diversité des priorités

La dernière session du séminaire a été consacrée aux prochaines étapes du processus TCA et aux défis à relever aux niveaux national, régional et mondial. Bien que certaines difficultés (comme la négociation d'un instrument juridiquement contraignant et sa mise en œuvre) aient été soulignées, il a été noté que des discussions et consultations plus substantielles étaient à ce stade nécessaires. Toutefois, cela ne devrait pas constituer un argument de report indéfini des négociations sur un traité.

La conciliation d'intérêts et de priorités divergents, entre pays producteurs et récipiendaires est un défi important pour la négociation d'un TCA. Un traité devrait prendre en compte non seulement les intérêts économiques des grands fabricants et exportateurs d'armes mais également ceux des pays qui souffrent actuellement des conséquences du commerce illicite et de la prolifération incontrôlée des armes conventionnelles.

Alors que le recours au groupe d'États «*like-minded*» (groupe informel d'États partageant les mêmes opinions) a été signalé comme un moyen potentiellement efficace de dynamiser le processus de négociation et de discussion, il a également été noté que le défi serait d'inclure dans le débat les points de vue de l'ensemble des États suffisamment tôt et de faire en sorte qu'un maximum d'États adhère et ratifie rapidement le traité. Les organisations régionales ont été citées comme possibles forums utiles pour prendre en compte cette préoccupation.

La plupart des interventions ont été concentrées sur les impératifs liés à la négociation d'un TCA. Toutefois, certains participants ont également souligné les difficultés liées à un suivi efficace de la mise en œuvre de ce traité une fois en vigueur. À cet égard, il a été souligné que le renforcement des capacités nationales et une assistance internationale seront nécessaires une fois le traité adopté, questions à aborder aussi tôt que possible.

Concernant les défis du processus de négociation, un participant a rappelé l'importance du droit de chaque État de conclure des contrats d'armement les difficultés liées à l'introduction dans un TCA des principes de précaution et d'ordre public ont également été soulignées. Il a parallèlement été dûment rappelé qu'une réglementation internationale n'a pas vocation à remplacer la législation nationale; ainsi la responsabilité de la mise en œuvre des dispositions d'un TCA incomberait naturellement aux États, dont le TCA devrait préciser clairement les obligations.

Prochaines étapes: poursuivre la sensibilisation, les discussions et l'échange d'informations

La poursuite de la sensibilisation et le partage d'informations sur un éventuel traité (les possibilités et les implications d'un tel instrument) sont considérés par tous comme étant de la plus haute importance.

Les acteurs de la société civile sont jugés comme des partenaires précieux pour les gouvernements de la région, notamment en raison de la nature ascendante des problèmes liés à la prolifération des armes en Afrique. Davantage de participation active des ONG, par exemple par la sensibilisation des Commissions National, a été notée comme une prochaine étape importante.

Les participants ont convenu que la poursuite de la participation des organisations régionales devrait également être encouragée ; en effet elles constituent un levier politique et ont un impact opérationnel dans ces régions. Selon certains participants, l'élaboration de positions régionales communes sur un TCA permettrait d'alimenter le débat. A ce titre, dans le contexte africain, l'opportunité d'une position commune de l'Union africaine a été mentionnée, mais il a cependant été noté que son adoption pourrait prendre un certain temps et que des prises de position au niveau sous-régional pourraient être plus efficaces.

Selon tous, la poursuite de l'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de discussions est extrêmement importante. Les Etats africains doivent avoir la possibilité d'être présents dans les débats et les futures négociations et, de manière générale, l'ensemble des Etats devrait prendre conscience des avantages à être parties à un TCA global et de ses implications au niveau international. L'engagement des pays exportateurs et importateurs dans le processus a été noté comme un point très important. D'autres acteurs, tels que les experts du commerce international et des représentants des médias, devraient être également engagés dans les débats et informés sur le processus.

Résultats

Le premier séminaire régional du projet UE-UNIDIR à Dakar a été un succès et a pleinement atteint les objectifs fixés. Dix-neuf États de la région y ont envoyé des participants, la plupart provenant des Ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Le niveau de participation a été élevé: le séminaire a été ouvert par le Ministre des Forces armées du Sénégal, en présence de plusieurs personnalités sénégalaises et étrangères, de haut niveau. Le Représentant spécial des Nations Unies et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le représentant résident des Nations Unies au Sénégal, ainsi que des représentants de la Présidence tchèque de l'Union européenne et du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne ont également participé au séminaire. Plusieurs représentations diplomatiques à Dakar, ainsi que de nombreux journalistes ont également assisté aux sessions d'ouverture et de clôture.

Le séminaire a été couvert par les médias sénégalais et de la région (voir annexe 3 pour une collection d'articles). Le séminaire a également fait l'objet d'un reportage à la télévision nationale le 28 avril 2009, et dans plusieurs émissions de radio. Le service d'information de l'armée sénégalaise (DIRPA) a filmé certaines séquences du séminaire.

Lors de ce séminaire régional, les présentations faites ont donné un aperçu complet des problématiques à considérer dans le cadre du projet d'un TCA en Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest. Les discussions ont permis de développer d'autres aspects et de susciter des questions complémentaires.

Les participants ont chacun reçu des clés USB contenant des documents d'information. Des documents supplémentaires, les brochures d'information, les publications papier et d'autres matériels ont été mis à leur disposition.

Les communications ainsi que le questionnaire envoyé à l'ensemble des participants avant le séminaire ont été jugés utiles, notamment en favorisant l'approfondissement des connaissances et en renforçant la compréhension des thèmes abordés pendant le séminaire. Ces deux jours ont également permis aux participants d'établir de nouveaux contacts avec des collègues étrangers travaillant sur les questions liées au TCA. Une grande majorité a estimé que cette participation leur permettra d'améliorer la contribution de leur Etat au processus TCA aux niveaux national, régional et international.

Prochaines étapes

Après ce premier séminaire régional, l'UNIDIR poursuivra la mise en œuvre de la Décision de l'UE avec l'organisation de cinq autres séminaires régionaux, pour les Amériques et les Caraïbes, le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique et enfin l'Europe au cours des 12 prochains mois. L'ensemble des séminaires régionaux adopteront la même structure générale, intégrant toutefois les spécificités, les intérêts et les circonstances propres à chaque région.

En sus de ces 6 séminaires régionaux, le projet comporte un séminaire de lancement (qui a eu lieu à Genève le 24 Février 2009), un événement en marge de la Première Commission (la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale), et un séminaire final qui présentera les résultats d'ensemble du projet. Les résumés des rapports de tous les séminaires régionaux, faisant état des discussions, des idées et des recommandations mises en avant pour un TCA, seront disponibles en ligne. Un rapport final compilant les rapports de synthèse des séminaires régionaux sera élaboré et présenté lors du séminaire de clôture. Il sera disponible en ligne à l'adresse <www.unidir.ch/att>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Elli Kytömäki
Chef de projet, Encourager les débats pour un traité sur le commerce des armes
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Palais des Nations, A.522
CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél.: +41 (0)22 917 20 90
Fax: +41 (0)22 917 01 76
ekytomaki@unog.ch
www.unidir.org